

attendre. Au bout de quelques semaines, il cherche à y manger avec la mère, de l'avoine et du barbotage. Ces crèches servant à la mère et au poulain, valent mieux que les petites crèches que l'on place dans un coin de l'écurie, ou devant la grande crèche, car l'avoine qu'on y met est souvent mangée par la mère, et il n'y reste plus rien pour le poulain; ce dernier se blesse même parfois à ces petites crèches, s'y donne des coups contre la tête.

Dès que le poulain commence à manger, on lui donnera une poignée d'avoine pendant que la mère travaille, et on mettra toujours à sa disposition, un seau contenant de l'eau blanche avec de la farine d'orge ou du son, où il pourra boire quand il le voudra. De cette manière le poulain prendra bien à manger et le sevrage s'opérera avec facilité.

Si l'on a à sa disposition de bonnes prairies sèches, donnant une herbe abondante et nutritive, on peut y envoyer la jument et son poulain quand la saison est favorable, et si l'on n'en a pas besoin pour le travail.

Si le poulain est né de bonne heure, il sera bon d'habituer petit à petit la jument au vert, à l'écurie, avant de la mettre en prairie. Si le poulain naît pendant la saison du vert, et que la mère et le produit se trouvent dans de bonnes conditions de santé, on peut les mettre en prairie cinq à six jours après la mise bas.

Si on les met en prairie au commencement de la saison, alors que les nuits sont encore froides, il sera convenable de les rentrer la nuit, le poulain n'étant pas encore résistant. De même, il sera également bon de les renvoyer aux plus fortes chaleurs de la journée pendant le milieu de l'été, car, tourmenté par la chaleur et les mouches, le poulain ne profitera pas de sa nourriture et sera arrêté dans son développement.

Si le poulain ne s'entretenait pas convenablement à la prairie, on devrait donner à la mère une ration supplémentaire d'avoine; on donnera cette avoine dans des crèches très-basses, pour que le poulain puisse également y apprendre à manger avec sa mère. En négligeant ces quelques soins, la prairie pourra faire plus de mal que de bien au poulain pendant la première année de son âge.

Si le poulain est élevé dans l'écurie, il est bon de le laisser sortir de temps en temps avec la mère dans la cour de la ferme; l'exercice qu'il s'y donnera sera très-salutaire à l'exécution régulière de ses fonctions digestives; et à son développement.

La durée ordinaire de l'allaitement du poulain est de quatre mois; si le poulain, était chétif et maladif, on pourrait la prolonger de quelques semaines.

Généralement après trois mois et demi on sépare le poulain de la mère, on conduit la mère trois fois par jour auprès du poulain qui se trouve enfermé dans l'écurie, pendant les trois premiers jours de la séparation, puis deux fois pendant les trois jours suivants; puis on finit par ne le laisser approcher de la mère qu'une fois par jour pendant trois à cinq autres jours suivants, selon l'abondance de lait de la mère, pour terminer par une séparation complète. De cette façon le sevrage s'opère facilement, et le lait de la mère se trouve insensiblement tari. Le sevrage brusque est souvent dangereux pour le poulain et pour la mère; cette dernière surtout pourrait gagner des engorgements de mamelles souvent douloureux et difficiles à guérir.

Si la sécrétion du lait restait trop abondante chez la jument

après le sevrage, il convient, pour l'arrêter le plus vite possible, de lui donner très-peu à boire; de ne lui donner pour nourriture qu'un peu d'avoine et de la paille, et de la soumettre à un exercice qui excite la transpiration. Les purgatifs, et les diurétiques aident aussi à faire cesser la sécrétion laiteuse.

Si le poulain et la mère vont en prairie au moment du sevrage, on doit les rentrer pour pouvoir plus facilement l'effectuer; pendant les premiers jours où le poulain serait séparé de sa mère on le tiendrait difficilement seul dans la prairie. Si, au contraire, il y a pour compagnons d'autres poulains déjà sevrés, on peut le laisser en prairie avec eux et se contenter de reprendre la mère, qu'on lui présentera de temps en temps pendant quelques jours comme pour le sevrage de l'écurie.

Nous ne saurions trop recommander aux cultivateurs d'agir toujours avec douceur envers le poulain, de le rendre familier sans pourtant jamais jouer avec lui, et de ne jamais permettre à leurs enfants ou à leurs engagés, de le tourmenter, de l'écraser, qu'il ne contracte quelques mauvaises habitudes. On lui lèvera de bonne heure les pieds; on le pansera légèrement avec la brosse; on le bouchonnera simplement avec un petit tampon de paille; à l'approche du sevrage on l'habitue au licol et à se laisser attacher.

(A suivre.)

Falsifications de substances alimentaires et boissons alcooliques.

C'est une vérité incontestée et généralement reconnue que les substances employées dans l'économie domestique, particulièrement les substances alimentaires, les boissons, tels que vins, brandy, gin, etc., n'ont jamais été si habilement, si audacieusement falsifiées qu'aujourd'hui. Favorisés par les progrès de la science, les falsificateurs, qu'on pourrait justement qualifier de voleurs et d'empoisonneurs publics, ont fait faire à leur criminelle industrie les progrès les plus déplorables.

Presque toutes les substances qui se vendent en détail sont altérées et falsifiées.

Il serait à désirer que les clauses de l'Acte pour prévenir la falsification des substances alimentaires, des boissons et des drogues, 37 Vict., Ch. 7, fut mis à exécution.

Le Gouvernement Fédéral a nommé, il est vrai, des analystes pour les différents endroits du pays: M. R. G. Fraser, pour Halifax; M. le Dr. F. H. A. LaRue, pour Québec, Dr. W. Hodgson Ellis, pour Toronto; et Dr. I. Baker Edwards, pour Montréal.

Les rapports publiés par ces Messieurs en 1876 et 1877, constatent que la falsification des condiments et des épices comme la moutarde, le poivre, le gingembre, etc., se pratique sur une grande échelle; le thé et le café sont considérablement adulterés; le beurre et le lait aussi considérablement falsifiés. Quant aux boissons, aucun rapport n'a encore été fait, quoique généralement notre population souffre davantage de l'usage de boissons falsifiées que de toutes autres substances alimentaires adulterées.

Il serait à désirer que les recherches de ces Messieurs s'étendissent immédiatement aux liqueurs alcooliques, qui, s'il faut en croire un éminent chimiste canadien, nous informe que les boissons de toutes espèces sont horriblement falsifiées. Dans